PROF ANN MARIE SKELTON

**Nom et prénom** : **Skelton, Ann Marie**

**Date de naissance et Nationalité :** 13 July 1961, sud-africaine

**Langues de travail :** anglais (langue maternelle), français (niveau scolaire)

**Poste actuel / fonction :**

Ann Skelton est reconnue dans son pays et à l’échelle internationale comme spécialiste du droit concernant les enfants. Elle est professeure de droit à l’Université de Pretoria où elle est titulaire de la chaire UNESCO sur le droit de l’éducation en Afrique. Elle enseigne le droits des enfants et le droit de l’éducation, et elle supervise des étudiants du troisième cycle universitaire. Ann Skelton est membre du Comité des droits de l’enfant des Nations Unies depuis 2017.

**Principales activités professionnelles :**

Prof. Ann Skelton a travaillé comme avocat en droits de l’enfant pendant 30 ans en Afrique du Sud. Elle a joué un rôle clé dans la réforme de la législation sur les enfants par son engagement au sein du comité de la Commission sud-africaine de réforme du droit (*South African Law Reform Commission*) qui a rédigé le loi sur les enfants (*Child Justice Act and Children’s Act*). Ann était directrice du Centre du droit de l’enfant (*Centre for Child Law*) pendant 10 ans où elle a initié des litiges stratégiques. Elle a agi comme conseiller pour plusieurs affaires judiciaires historiques devant les tribunaux d’Afrique du Sud, y compris 12 causes par devant la Cour constitutionnelle.

Ann est chercheure reconnue et elle a beaucoup publié sur les droits internationaux des enfants, la loi de l’éducation et la justice réparatrice. En complément de ses responsabilités à l’Université de Pretoria, elle est professeure invitée à l’Université de Leiden et a l’Université d’Oxford où elle donne des cours avancés.

En 2012 Ann a reçu le Prix honoraire des enfants du monde (*Honourary World’s Children’s Prize*) présenté par la Reine Sylvia de Suède. En Décembre 2016 elle a obtenu le Prix international justice juvénile sans frontières présenté par l’Observatoire international de la justice juvénile à Paris.

Pendant son premier mandat comme membre du Comité des droits de l’enfant elle a présidé le groupe de travail qui a rédigé l’Observation générale no. 24 concernant les droits de l’enfant dans le système de justice pour mineurs, elle a représenté le Comité au parlement écossais, elle a participé au groupe de travail sur la collecte simplifiée de rapports, et elle était un membre actif du groupe de travail du protocole facultatif concernant une procédure de communication (TOPIC).

**Formation :**

Ann Skelton a un doctorat en droit (LLD) de l’Université de Pretoria, le sujet de la thèse était la justice pour enfants et la justice réparatrice. Elle est aussi titulaire d’un baccalauréat en arts (BA) et d’un baccalauréat en droit (LLB) de l’Université de KwaZulu-Natal.

**Autres activités majeures dans le domaine intéressant le mandat de l’organe conventionnel concerné :**

Ann Skelton est reconnue dans le système des Nations Unies comme expert des droits des enfants, et par conséquence elle a été invitée par UNICEF, UNODC, HCDH, parmi d’autres pour fournir une expertise technique, par exemple :

* Présidé un comité de spécialistes internationaux qui a rédigé les Principes d’Abidjan sur le droit à l’éducation, adoptés en février 2019.
* Présidé le conseil consultatif de l’étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de leur liberté et assisté aux deux réunions d’experts à Venise pour discuter cette étude en mars 2019 et en mars 2017.
* Mars 2014 à Genève: participé à une réunion d’experts concernant l’accès à la justice dans la région d’Europe de l’Est (IDLO) à la demande d’UNICEF.
* Janvier 2012 à Vienne: préparé le document préparatoire pour et participé à une consultation experte sur la ‘Violence à l’encontre des enfants dans le système de justice pénale’ à la demande de l’UNODC, de l’HCDH et du Représentant Spécial du Secrétaire Générale de l’ONU sur la violence contre les enfants. Cette consultation a abouti à un rapport thématique qui a été présenté à l’Assemblée Générale le 27 juin 2012 (A/HRC/21/25).
* Septembre 2011 à Genève : participé à une réunion d’experts concernant ‘le cadre juridique nécessaire à prohiber, empêcher et répondre à toute forme de violence à l’encontre des enfants’ à la demande de l’HCDH et de l’Union interparlementaire.
* Juin 2010 : participé à la réunion d’experts pour discuter du ‘le Troisième protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant sur une procédure de communications’ à la demande de l’HCDH.

**Liste des publications les plus récentes dans le domaine :**

Ann Skelton a publié plus de 50 articles évalués par les pairs et chapitres des livres, une sélection de ses contributions figure ci-dessous :

* Ann Skelton ‘A hiding to something: Reduction of violence against children in South Africa’s justice system’ in W O’Brien and C Foussard (eds) *Violence Against Children in the Criminal Justice System: Global Perspectives on Prevention* (2019) Routledge: Abingdon
* Skelton A ‘Child justice in South Africa: Application of international instruments by the Constitutional Court’ (2018) 26 *International Journal of Children’s Rights* 391-422.
* Skelton A ‘International Children’s Rights Law: Complaints and Remedies’ in: In: Kilkelly U., Liefaard T. (eds) *International Human Rights of Children. International Human Rights*. Springer,: Singapore (2018)
* Skelton A ‘South Africa’ in T Liefaard and J Doek (eds*) Litigating Children’s Rights: The UN Convention on the Rights of the Child in Domestic and International Jurisprudence* (2015) 1-13 Springer: Netherlands
* Skelton A ‘Freedom in the Making’ in F Zimring et al *Juvenile Justice in Global Perspective* (2015) 327-369 NYU Press: New York.